001-210102893-20221121-D_2022_11_076-DE

DÉLIBÉRATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_11_076

Sur convocation en date du 15 novembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 21 novembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

<u>Présents</u>:

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia	
THEVENET Jean-Marc – arrivée 20H14	BERTHET Dominique	GAY Daniel	
BERLAND Martine	CALMUS Zarouhine GEOFFRAY Karine		
MARTIN Hubert	CARLIER Albert	GOYAT Pascal	
CHATELAIN Béatrice	CHIROL Xavier	MONTIBERT Pierre	
SIMONET Jean-Michel	CORDIER Michel	PANEL Olivia	
	DUBOIS Loïc	PERNET Martin	
	DUCLOS Laurent	PEYROT Pascale	
	DUCROZET Isabelle	PIVET Catherine	
	FALAISE Alain	SUPIE Sylvie	
	FAYARD Pascal		

Procurations:

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Madame Aurore BABUT jusqu'à son arrivée à 20H14

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Catherine PIVET

Secrétaire de séance : Madame Pascale PEYROT

Mise en ligne le : 23/11/2022

Décisions prises par délégations de Madame le Maire

Présentation des décisions par Madame le Maire

ACHATS

N°.	site	LIBELLE	Entreprise	Montant € TTC
062	Salle des fêtes	recherche de fuite	ONLY TOIT	2 801,09
063	Cours Ecole Erables	plantation d'arbres	PEPINIERES MAINAUD	2 860,46
064	diverses rues de Péronnas	signalisation horizontale	VIA SYSTEM FRANCHE COMTE	19 257,11

Pas d'observation

MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

N°	LIBELLE	Entreprise	Montant TTC
9	DQE 10/02/2022 signé 10/01/22 rue de la chartreuse -cheminement piéton sablé & bicouche	COLAS	46 148,74

Pas d'observation

001-210102893-20221121-D_2022_11_076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

DÉLIBÉRATION

D_2022_11_076

URBANISME

N°	Propriétaire	Demande	LIBELLE	ADRESSE	Décision
136	GBA	PA	Lotissement d'activité de 3 lots	Les Bruyères	Accord le 04/11/2022
137	LADIR	DP	Clôture et portail	872 avenue de Lyon	Accord le 10/11/2022

Pas d'observation

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 21 NOVEMBRE 2022

Le Secrétaire de séance,

Pascale PEYROT